

AMBASSADE DU TOGO
Mission Permanente auprès de
l'Office des Nations Unies, de
l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



Conseil des droits de l'homme

**24^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen
Périodique Universel (EPU)
18 au 29 janvier 2016**

Examen du rapport de la Belgique

**Déclaration de Monsieur BEDABA Balom'ma, Chargé d'Affaires a.i.
de la Mission permanente du Togo**

*Genève, le 20 janvier 2016
(14h30-18h00)*

Merci Monsieur le Président

Monsieur le Président,

La délégation togolaise souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation de la Belgique et lui exprime sa haute appréciation pour la qualité et la pertinence des informations relatives à la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'issue du premier cycle de l'EPU, de même que pour les nouveaux engagements de la Belgique en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Elle salue particulièrement la forte implication de la société civile dans l'élaboration du présent rapport.

A ce titre, le Togo se réjouit de la ratification par la Belgique de plusieurs instruments internationaux.

Ma délégation félicite la Belgique pour l'adoption de la loi du 5 mai 2014 sur la réforme du régime applicable aux personnes internées qui met l'accent sur la réinsertion.

Par ailleurs, le Togo note avec satisfaction que la Belgique a pris plusieurs mesures pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Toutefois, le Togo formule deux recommandations ci-après :

1) Procéder dans les meilleurs délais possibles à la création d'un mécanisme national de promotion et de protection des droits de l'homme conforme aux principes de Paris.

2) Accélérer la procédure de ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour terminer le Togo souhaite plein succès à la Belgique pour son deuxième EPU.

Je vous remercie de votre aimable attention.